

## Retrait des formulaires papier pour l'adhésion au RRMD

## À partir du 19 mars 2023 :

L'adhésion au RRMD s'effectue entièrement via Workday.

Aucun formulaire ne doit être complété.

Six semaines suivant l'adhésion au RRMD, l'employé reçoit un courriel de la part du RRMD lui donnant les informations nécessaires pour se connecter au site sécurisé du RRMD et désigner ses bénéficiaires.

À partir du 3 avril 2023, la gestion des bénéficiaires au RRMD s'effectuera directement par le site sécurisé du RRMD de façon autonome par l'employé. Aucun formulaire ne sera requis.

## Information additionnelle

Service aux participants du RRMD Ligne interne: 6882433 options 3-2

Sans frais: 1 866 434-3166

Messagerie sécurisée